



GUIDON SAINT MARTINOIS

SOUVENIR JEAN BELLECAVE 16 AOUT 2026

SAINT MARTIN DE SEIGNANX

RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1. ORGANISATION

Les épreuves sont organisées par le GUIDON SAINT MARTINOIS domicilié au 2 Rue du Seignanx Espace Gaston Larrieu 40390 St Martin de Seignanx se dérouleront sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

Elles se disputent le dimanche 16 Août 2026.

ARTICLE 2. ARRETE DE CIRCULATION

L'arrêté temporaire n°2026/.. (voir affichage) réglera la circulation des véhicules durant les épreuves.

Pendant le passage des coureurs, la circulation sera interrompue. La circulation se fera obligatoirement dans le sens de la course. La régulation de la course sera assurée par des signaleurs en postes aux carrefours et identifiables avec des chasubles et panneaux de signalisation.

ARTICLE 3. TYPES D'EPREUVES

Les épreuves sont réservées aux coureurs des catégories U15 et Séniors Elites, Open 1, 2, 3, Access et U19 licenciés dans un club affilié à la fédération française de cyclisme.

Pour les coureurs étrangers frontaliers, l'accord de collaboration s'appliquera, les non frontaliers devront présenter une autorisation de courir de leur fédération.

- U15 départ 14h00 pour 8 tours soit 28 kms.
- Séniors Elites, Open 1, 2, 3, Access et U19 départ 15h00 pour 25 tours soit 87,500 kms.

ARTICLE 4. PERMANENCE

La permanence de départ se tient sur la ligne route de l'Adour face EPHAD La Martinière entrée 2 à partir de 13h00 pour le retrait des dossards.

Le dossard se portera à gauche, ne sera pas plié et tenu au moyen de quatre épingles doubles.

GUIDON SAINT MARTINOIS

Espace Gaston Larrieu – 2 Rue du Seignanx 40390 Saint Martin de Seignanx guidonsaintmartinoiscyclisme@gmail.com





GUIDON SAINT MARTINOIS

ARTICLE 5. DÉPANNAGE

Dépannage à poste fixe au podium et ce devant les commissaires.

Il n'y aura pas de tour rendu.

ARTICLE 6. MEILLEUR SPRINTÉUR

Sera décerné pour les deux épreuves un prix du meilleur sprinteur :

- U15 : Sprint classement au 3^{ème} et 6^{ème} tour : 3 / 2 / 1 point
- Séniors : Sprint classement au 5^{ème}, 10^{ème}, 15^{ème} et 20^{ème} tour : 3 / 2 / 1 point

Le coureur ayant totalisé le nombre de points le plus important sera déclaré « meilleur sprinteur »

Si ex-aequo la meilleure place du dernier classement déterminera le vainqueur de ce trophée et devra obligatoirement terminer l'épreuve.

ARTICLE 7. PRIX

Les prix suivants sont attribués :

- U15 : Grille de prix 91/10 (17,15,12,9,8,8,6,6,5,5 €)

Vainqueur : 1 coupe + bouquet

Meilleur sprinter : 1 coupe + 1 bouquet + 1 lot

1^{ère} féminine : 1 bouquet

1^{er} St Martinois : 1 coupe

Remise des maillots aux leaders du « Challenge Spécifique des Landes »

- Séniors : Grille de prix 459/15 (92,73,58,46,38,33,26,21,18,17,9,8,7,7,6 €)

Vainqueur : 1 trophée + bouquet

Meilleur sprinter : 1 coupe + bouquet, 200€/3 (100, 60, 40)

1^{er} junior : 1 coupe + bouquet, 20€/1

1^{er} St Martinois : 1 coupe

Les récipiendaires seront appelés par le speaker et devront se présenter au podium dans les plus brefs délais.

GUIDON SAINT MARTINOIS

Espace Gaston Larrieu – 2 Rue du Seignanx 40390 Saint Martin de Seignanx guidonsaintmartinoiscyclisme@gmail.com





GUIDON SAINT MARTINOIS

ARTICLE 8. MOYENS DE SECOURS.

Par convention, les secours (non connu ce jour) sont assurés en prestation de service engagée par la mairie de Saint Martin de Seignanx.

Mise à disposition de 4 secouristes et un véhicule VPS.

Au besoin ils assureront les gestes de premiers secours après régulation avec le SAMU 64 si une évacuation doit être réalisée, celle-ci se fera par les moyens pompiers ou ambulance privée.

ARTICLE 9. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

GUIDON SAINT MARTINOIS

Espace Gaston Larrieu – 2 Rue du Seignanx 40390 Saint Martin de Seignanx guidonsaintmartinoiscyclisme@gmail.com

